

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 31 MARS 2025 à 20H
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 9

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Alain AGATOR, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Anthony NORBERT, Laurent POISSONNEAU, Jean-Christophe URIEN, Céline ZULBERTI

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Katia DUMARTIN a donné pouvoir à Cyrille MARTINEAU, Pascale HUET a donné pouvoir à Alain AGATOR, Fanny OLLIVRY qui a donné pouvoir à Franck BAUNEZ, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN, Julien HANNOIR.

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Alain AGATOR

Date de publication : 1^{er} avril 2025

Ouverture de séance à 20h09

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du ou des procès-verbaux :
- Budget Panneaux photovoltaïques :
 - Compte Financier Unique 2024
 - * désignation d'un président de séance
 - * approbation du Compte Financier Unique 2024
 - Affectation du résultat
 - Budget primitif 2025
- Fiscalité directe locale : vote des taux 2025
- Budget Commune :
 - Restes à réaliser 2024 (dépenses investissement)
 - Compte Financier Unique 2024
 - * désignation d'un président de séance
 - * approbation du Compte Financier Unique 2024
 - Affectation du résultat
 - Budget primitif 2025
- Jeunesse : espace Ados :
 - Adhésion annuelle
 - Règlement intérieur
- ENEDIS : renforcement du réseau électrique de distribution publique : convention de mise à disposition pour l'installation d'un poste de transformation électrique

DEL-202517

**BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : DESIGNATION D'UN
PRESIDENT DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le Conseil Municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire

peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion : mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le Conseil Municipal, (12 pour – M. le Maire n'a pas pris part au vote), désigne Cyrille MARTINEAU, Président provisoire de la séance, en remplacement du Maire durant l'approbation du Compte Financier Unique 2024.

DEL-202518

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : APPROBATION

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il est à noter que le Compte Financier Unique dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) au titre de l'exercice 2024 sont conformes, pouvant se résumer de la manière suivante :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
BUDGET				
Résultat 2023 reporté		15 889.42	414.89	0.00
Réalisations 2024	6 060.33	8 417.72	5 146.15	4 264.89
Résultat	6 060.33	24 307.14	5 561.04	4 264.89
Résultat de clôture		18 246.81		-1 296.15
Restes à Réaliser			0.00	0.00
Résultat cumulé		18 246.81		-1 296.15
Résultat cumulé global		16 950.66		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la conformité des écritures de l'ordonnateur et du comptable,

Après avoir entendu l'exposé,

Comme le veut la réglementation, M. le Maire quitte l'assemblée et, en son absence, le Conseil Municipal (12 pour), approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

DEL-202519

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

- Résultat d'exécution de la section d'exploitation : + 18 246,81 €

Pour mémoire, le résultat de la section de fonctionnement de l'année N-1 était de : + 16 304,31 €.

- Résultat d'exécution de la section d'investissement : - 1 296,15 €

Pour mémoire, le résultat de la section d'investissement de l'année N-1 était de : - 414,89 €.

- Restes à réaliser en investissement : 0,00 €

La section d'investissement présente un besoin de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (13 pour) d'affecter le résultat d'exploitation tel que présenté, comme suit :

- De reporter en section d'exploitation en recettes (article 002) : 16 950,66 €
- D'affecter en section d'investissement en recette au 1068 : 1 296,15 €

DEL-202520

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- Adopte le Budget Primitif 2025, équilibré en recettes et en dépenses, tel que présenté et équilibré comme suite :

- en section d'exploitation à : 26 746,81 € et,
- en section d'investissement à : 23 792,96 €.

DEL-202521

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2021, les communes bénéficient chaque année du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

A partir de 2023, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire rappelle les taux communaux votés en 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,34 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,38 %

Pour 2025, il propose de maintenir les taux arrêtés en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (13 pour) décide de fixer les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,34 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,38 %

DEL-202522

BUDGET COMMUNE : RESTES A REALISER : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est présenté au Conseil Municipal les restes à réaliser des dépenses en section d'investissement, à savoir :

OPERATION	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT en €
Dépôts et cautionnements reçus	165	Cautions badges / loyers	500.00 €
55 - opération non individualisée	2031	Etude programmation de la revitalisation du bourg	6 930.00 €
55 - opération non individualisée	2128	Aménagement talus parking proximité boule de fort	1 286.00 €
86 - Réaménagement espace Tilleul	21318	Travaux, maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle	22 000.00 €
88 - Rénovation maison : création gîte	2031	Honoraires maîtrise d'œuvre	29 970.00 €
88 - Rénovation maison : création gîte	21318	Travaux et bureaux de contrôle	9 845.00 €
90 - Ecole : rénovation thermique	2031	Honoraires maîtrise d'œuvre	66 354.00 €
91 - Création Maison Assistantes Maternelles - Bureaux	21318	Travaux, maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle	196 000.00 €
TOTAL			332 885,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour), accepte l'inscription de ces restes à réaliser au Compte Financier Unique 2024.

BUDGET COMMUNAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le Conseil Municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion : mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le Conseil Municipal, (12 pour – M. le Maire n'a pas pris part au vote), désigne Cyrille MARTINEAU, Président provisoire de la séance, en remplacement du Maire durant l'approbation du Compte Financier Unique 2024.

BUDGET COMMUNE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : APPROBATION

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il est à noter que le Compte Financier Unique dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) au titre de l'exercice 2024 sont conformes, pouvant se résumer de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
BUDGET PRINCIPAL				
Résultat 2023 reporté		437 829.69	120 556.62	
Réalisations 2024	1 027 416.67	1 133 730.80	889 146.04	688 963.00
Résultat	1 027 416.67	1 571 560.49	1 009 702.66	688 963.00
Résultat de clôture		544 143.82	320 739.66	
Restes à Réaliser			332 885.00	425 055.00
Résultat cumulé		544 143.82	228 569.66	
Résultat cumulé global			315 574.16	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la conformité des écritures de l'ordonnateur et du comptable,

Après avoir entendu l'exposé,

Comme le veut la réglementation, M. le Maire quitte l'assemblée et, en son absence, le Conseil Municipal (12 pour), approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

- Résultat d'exécution de la section de fonctionnement : + 544 143,82 €

Pour mémoire, le résultat de la section de fonctionnement de l'année N-1 était de : + 506 779,31 €.

- Résultat d'exécution de la section d'investissement (hors restes à réaliser) : - 320 739,66 €

Pour mémoire, le résultat de la section d'investissement de l'année N-1 était de : - 120 556,62 €.

Solde des restes à réaliser en investissement + 92 170,00 €

Résultat global investissement - 228 569,66 €

La section d'investissement présente un besoin de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (13 pour) d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- de reporter en section de fonctionnement en recettes (article 002) : 315 574,16 €
- d'affecter en section d'investissement en recette au 1068 : 228 569,66 €

DEL-202526

BUDGET COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- Adopte le Budget Primitif 2025, équilibré en recettes et en dépenses, tel que présenté et équilibré comme suite :
 - en section de fonctionnement à : 1 425 577,16 € et,
 - en section d'investissement à : 1 764 494,66 €.

- Décide de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre en section de fonctionnement
 - au niveau de l'opération en section d'investissement

DEL-202527

JEUNESSE : ESPACE ADOS : ADHESION ANNUELLE

M. le Maire rappelle que les jeunes pré-adolescents ou adolescents peuvent se réunir régulièrement à l'Espace Ados, sis 10 chemin de la Glacière à Soulaines sur Aubance sous la responsabilité d'un animateur employé par la commune.

Il précise que la mission principale de l'Espace Ados est de proposer des animations ludiques et éducatives.

Il ajoute que les enfants en classe de CM2 pourront fréquenter l'Espace Ados dans le cadre de la « Passerelle » et ainsi participer aux différents projets et activités proposés.

Il rappelle que par délibération en date du 28 août 2023 il a été fixé à 10 € le montant de l'adhésion annuelle pour avoir accès, par les Ados, à cet espace.

Il précise qu'il y a lieu de fixer le montant de l'adhésion pour les enfants de la « Passerelle » et propose que ce montant corresponde à la moitié du montant de « l'adhésion Ados »

M. Anthony NORBERT propose de ne pas faire payer une adhésion à l'année pour les Ados, afin de ne pas créer un frein dans la participation des jeunes. Il est soutenu par M Franck BAUNEZ. M le Maire rappelle l'argument que le paiement d'une inscription, même de montant symbolique, acte un engagement du bénéficiaire et de la famille.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour, 2 abstentions)

- Décide de fixer le montant de l'adhésion annuelle :
 - à 10,00 € pour les Ados
 - à 5,00 € pour la Passerelle

DEL-202528

JEUNESSE : ESPACE ADOS : REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire rappelle que les jeunes pré-adolescents ou adolescents peuvent se réunir régulièrement à l'Espace Ados, sis 10 chemin de la Glacière à Soulaines sur Aubance.

La mission principale de l'Espace Ados est de proposer des animations ludiques et éducatives. L'encadrement de ces jeunes, sur ces temps, est assuré par un animateur.

Il précise que les enfants de la « Passerelle », enfants en classe de CM2, pourront aussi fréquenter l'Espace Ados.

Le règlement intérieur, approuvé en séance du Conseil Municipal du 28 août 2023, doit par conséquent être modifié.

Il a pour but de définir les conditions d'admission et les règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Espace Ados lors des activités, des sorties, des soirées, des séjours et des projets spécifiques.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour)

- Approuve le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

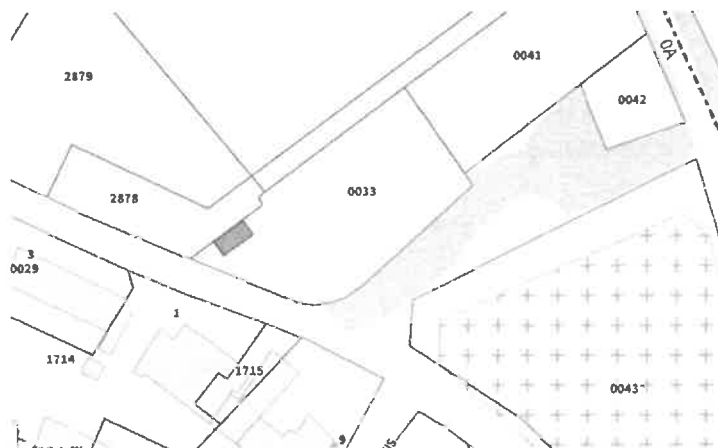
DEL-202529

ENEDIS : RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

M. le Maire expose :

Dans le cadre du projet de création d'une ligne haute tension en souterrain permettant de desservir le futur site industriel Néolithé implanté à Beaulieu sur Layon, ENEDIS, entreprise chargée du réseau d'électricité, a besoin d'installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Cette implantation occuperait 20 m² sur les 780m² de la parcelle cadastrée A0033.



En contrepartie, une indemnité unique et forfaitaire de 300,00 € serait versée par ENEDIS. Une convention de mise à disposition doit être signée.

Messieurs NORBERT et BAUNEZ demandent s'il est possible d'avoir une discussion avec ENEDIS pour insérer dans la convention une réserve sur le risque sonore que pourrait engendrer le transformateur posé à proximité de maisons d'habitation.

M. le Maire indique avoir reçu l'assurance, par le bureau d'études, que ce type de transformateur n'est pas bruyant, étant différent de celui connu comme tel dans un lotissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (10 pour, 2 contre, M. Martineau n'a pas pris part au vote),

- accepte la convention de mise à disposition à conclure avec ENEDIS relative à l'implantation exposée ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

• **Inauguration de la MAM le 1er mars 2025** : Après les discours d'accueil et les visites de la Maison d'Assistantes Maternelles en petits groupes, avec la présence officielle de la CAF, d'ALM et du SIEM, plus de 80 participants ont partagé un temps de convivialité à L'Union avec des produits du boulanger local.

• **CCAS** : Le samedi 8 mars 2025, cinquante participants (sur 107 invités) ont partagé le Repas des Aînés avec les membres du CCAS et les Elus, servis par le traiteur Fleurinet et amusés par un prestidigitateur.

• **Festivités et célébrations à venir**

- Inauguration de l'Espace Tilleul le 14 juin 2025.
- Marché Bourse & Troc aux Livres le 14 juin 2025.
- Fête de l'école le 28 juin 2025.
- 100 ans du Centre de secours le 30 août 2025.
- Soulaines fait sa rentrée (3^{ème} édition) le 6-7 septembre 2025.
- Marché de produits locaux le 22 novembre 2025.

• **Communication**

- Le bulletin communal *Les infos* paraîtra sous forme de numéro unique en février-mars 2025
- Spectacles :
 - Théâtre par L'Espoir (comédie *Le dîner de cons*) fin mars, en 7 séances.
 - Coline Linder (Chant et Musique du Monde) le 6 avril 2025.

• **Voirie (travaux à venir prochainement)**

- Végétalisation du Parking de L'Union : arbres plantés, engazonnement à faire
- Réflexion sur la sécurisation et l'accessibilité de l'arrêt de bus aux Baluères, en partenariat avec le service départemental des routes et le transporteur Irigo.
- Travaux d'aménagements de sécurité à Malnoue (arrêt de bus et ralentisseurs en chicane)
- Travaux pour de création d'un cheminement piéton entre rue de Dragalina et chemin de l'Aubinière.

• **Voirie et Réseaux d'eaux usées**

- Défrichage du chemin des Petites Landes au chemin de la Glacière, réalisé par la commune en mars 2025 - Raccordement gravitaire depuis les Petites Landes jusqu'à la Halle de sports, en cours sur mars et avril - Suppression de la station d'épuration des Petites Landes prévu en juin-juillet 2025.

• **Réseaux d'eaux potable**

- Remplacement d'une canalisation amiantée à l'Ecotière prévu en avril.

• **Bâtiments**

- Petites réparations de maçonnerie nécessaires en façade de la bibliothèque.
- Ecole : création d'écrans d'intimité aux sanitaires des maternelles, divers aménagements ou petites réparations.
- Avancement du projet GÎTE COMMUNAL :
 - Petites réparations du toit et diagnostic parasitaire du bois, réalisés en février et mars.
 - Débarrasage des moquettes par élus et bénévoles prévu le 26 avril.
 - Préparation de l'Appel d'Offres pour mai-juin 2025.

• **Enfance-jeunesse**

- Rythmes et horaires scolaires : le Conseil d'Ecole du 14 mars 2025 a pris acte de la réflexion menée par le groupe de travail, et décidé de prendre le temps d'informer les familles, avant de décider lors d'un Conseil d'école extraordinaire le 3 avril 2025.
- Le projet Parentalité avance, en partenariat avec Mûrs-Erigné.

• **Environnement**

- Le dossier de l'Atlas de la Biodiversité Communale est finalisé, il doit être déposé auprès de l'OFB formellement ; le contrat de Chargée de mission est terminé, mais les animations locales seront maintenues.
- Des plantations ornementales vont embellir l'Espace Tilleul.
- Voies douces : le dossier est repris, des barrières amovibles seront réparées ou créées.
- Parc de loisirs canins et activité d'éducation canine à Châruau : démarrage le 6 avril.

• **Diverses randonnées associatives en avril et mai**

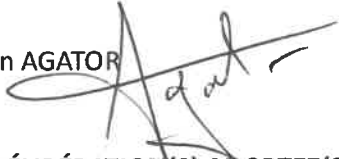
- Rallye de l'Europe (Comité de Jumelage).
- Course colorée (Espace Ados).

Fin de séance à 22h43

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 22 avril 2025

Le Secrétaire de séance

Alain AGATOR



Le Maire

Robert BIAGI



DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
DEL-2025017	Budget panneaux photovoltaïques : Compte Financier Unique 2024 : désignation d'un président de séance	Pour : 12 Contre : / Abstention : / M. le Maire n'a pas pris part au vote
DEL-202518	Budget panneaux photovoltaïques : Compte Financier Unique 2024 : approbation	Pour : 12 Contre : / Abstention : /
DEL-202519	Budget panneaux photovoltaïques : affectation du résultat	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202520	Budget panneaux photovoltaïques : budget primitif 2025	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202521	Fiscalité directe locale : vote des taux 2025	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202522	Budget Commune : restes à réaliser 2023 (dépenses investissement)	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202523	Budget Commune : Compte Financier Unique 2024 : désignation d'un président de séance	Pour : 12 Contre : / Abstention : / M. le Maire n'a pas pris part au vote
DEL-202524	Budget Commune : Compte Financier Unique 2024 : approbation	Pour : 12 Contre : / Abstention : /
DEL-202525	Budget Commune : affectation du résultat	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202526	Budget Commune : budget primitif 2025	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202527	Jeunesse : espace Ados : adhésion annuelle	Pour : 11 Contre : / Abstention : 2
DEL-202528	Jeunesse : espace Ados : règlement intérieur	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202529	ENEDIS : renforcement du réseau électrique de distribution publique : convention de mise à disposition pour l'installation d'un poste de transformation électrique	Pour : 10 Contre : 2 Abstention : / M. Martineau n'a pas pris part au vote